

Réunion du 10 février 2014

Groupe projet collège sciences
et technologies

Ordre du jour

- Université de Bordeaux
 - › Élection du VP CA
 - › Délégations de signature
 - › Retour sur la visite de l'AERES
- Point d'information sur les demandes de poste de BIATSS pour le collège et les composantes
- Statuts du collège sciences et technologies
- Projet et statuts des composantes internes du collège
- Appel à projet CFA métiers des sciences et technologies
- Ressources humaines
 - › Dossiers liste d'aptitude BIATSS
 - › Composition des comités de sélection
 - › Avancement PR MCF

- Election de Dean Lewis, vice président du conseil d'administration de l'université de Bordeaux (30/1/14)
- Election VP commission formation: 13/2
- Election VP commission recherche: 21/2
- Délégation de signature: document en cours de révision

Point d'information sur les demandes de poste de BIATSS pour le collège et les composantes

- Rappel: 9 postes rouges suite à la mobilité vague 4 et à la mobilité volontaire
- Réunion avec la présidence le 10/2
- Transition entre UFR et UF

Visite de l'AERES – Procédure d'autoévaluation

- Évaluation par champ de formation des formations licences, licences PRO et masters fonctionnant en 2013-2014 et ayant plus de deux ans
- Champ = ensemble cohérent de formations de tous types, reflet de la stratégie et de l'organisation de l'établissement
- 1 établissement = 5 ± 3 champs, chacun comportant 10 ± 5 mentions
- 1 comité d'expert par champ de formation

Visite de l'AERES – Procédure d'autoévaluation

- La présentation en champs doit être le reflet de la structuration des établissements et/ou du site.
- Exemples:
 - › • Ensemble de formations d'un secteur disciplinaire. Il est alors proche des formations portées par une ou plusieurs grandes composantes du ou des établissements.
 - › • Ensemble de formations de niveau licence et/ou licence professionnelle correspondant à un secteur de formations d'un établissement en premier cycle, éventuellement donnant lieu à un portail en début de cycle.
 - › • Ensemble de formations de niveau master correspondant à un secteur recherche porté par le ou les établissements.
 - › • Ensemble transversal de formations reliées à un objet, un métier ou une thématique multidisciplinaire. Il est alors le reflet d'une spécificité du ou des établissements.

Visite de l'AERES – Procédure d'autoévaluation

- Dossiers simplifiés: Bilan et autoévaluation, capacité à faire évoluer les formations, ne contient pas les maquettes des futures formations
- Coordination assurée par le collège ST pour le domaine sciences et technologies:
 - › 3 mars 2014: réunion du groupe projet collège ST: discussion et proposition de définition des champs de formations nous concernant
- 28 mars 2014: retour à l'AERES de la liste prévisionnelle des champ de formations et des formations
- Dépôt des dossiers de l'auto-évaluation: 15 octobre 2014

Visite de l'AERES – Procédure d'autoévaluation

→ Documents à consulter

- › Sur le site de l'AERES:
 - <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Vague-A-2016-2020/Campagne-d-evaluation-2014-2015-vague-A>
- › Diaporama présenté lors de la visite de l'AERES

Statuts du collège sciences et technologies

- Organisation des élections avant le départ des étudiants (révision, stage)
- Composition du conseil du collège à finaliser dans les statuts de l'université de Bordeaux = enclencher les élections
 - › 11 février 2014: proposition de composition pour le conseil du collège ST (article 38 des statuts de l'université de Bordeaux)
- 21 février 2014: proposition soumise à la délibération du CA
- Dernière semaine de mars: élections au conseil des collèges et départements
- Donner la main aux conseils et aux directions élus pour définir leurs statuts: renforcer le caractère démocratique

Statuts du collège sciences et technologies

→ Récapitulatif des grandes étapes:

- › 1- Adoption de la composition du conseil du collège ST: CA, 20 février
- › 2- Procédure électorale enclenchée pour les élections aux conseils des SNI
- › 3- Elections au SNI (dernière semaine de mars)
- › 4- Rédaction des statuts du collège ST par le conseil du collège et validation par le CA
- › 5- Composition des conseils des UF dans le statut du collège ST
- › 6- Elections aux conseils des UF
- › 7- Rédaction des statuts des UF par les équipes élues
- › (en rouge, procédure en cours de consolidation)

- On est passé d'une logique d'élections simultanées N2 et N3 à une logique d'élections successives: plus de légitimité et de temps
- Attention, le calendrier reste contraint.

Statuts de l'université de Bordeaux

Version actuelle de l'article 38 des statuts de l'UB:

Le conseil du collège est composé de 30 membres, dont :

- › 40 à 50% de représentants élus des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, dont :
 - 40 à 50% de professeurs des universités et personnels assimilés ;
 - 40 à 50% d'enseignants-chercheurs, autres que ceux appartenant à la catégorie précédente ;
 - 10 à 20 % d'enseignants, autres que ceux appartenant aux catégories précédentes ;

Le nombre des professeurs et personnels de niveau équivalent doit être égal à celui des autres enseignants-chercheurs.

- › 10 à 20% de représentants élus des personnels BIATSS,
- › 30% de représentants élus des étudiants,
- › 10 à 20% de personnalités extérieures, désignées par le conseil du collège, sur proposition du directeur du collège.

Nouvel alinéa de l'article 38 des statuts de l'université de Bordeaux: proposition du groupe projet du collège ST

Le conseil du collège sciences et technologies est composé de 30 membres, dont :

- › 14 représentants élus des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, dont :
 - 6 professeurs des universités et personnels assimilés ;
 - 6 enseignants-chercheurs, autres que ceux appartenant à la catégorie précédente ;
 - 2 enseignants, autres que ceux appartenant aux catégories précédentes ;
- › 4 représentants élus des personnels BIATSS,
- › 9 représentants élus des étudiants,
- › 3 personnalités extérieures, désignées par le conseil du collège, sur proposition du directeur du collège: un membre des collectivités territoriales en relation avec le collège, un représentant de l'enseignement secondaire et un représentant du milieu socio-professionnel

Listes électorales

Questions posées sur les statuts et la composition des listes électorales:

Cadrage: note de service précisant les réponses aux questions

Réunion avec Dean Lexis (VP CA) cette semaine

DAJ en soutien sur les aspects juridiques

Statuts des structures de niveau intermédiaire (SNI) dérogatoires

→ Composante L713-9: statut dérogatoire

- › Département ST, collège santé, collège DSPEG
- › SNI ayant des composantes dérogatoires en leur sein

→ Article L713-9

- › Les instituts et les écoles faisant partie des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou l'école, sans condition de nationalité. **Les directeurs d'école sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil** et les directeurs d'instituts sont élus par le conseil. Leur mandat est de cinq ans renouvelable une fois.
- › Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend de **30 à 50 % de personnalités extérieures**, dont un ou plusieurs représentants des acteurs économiques ; les personnels d'enseignement et assimilés y sont en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants. **Le conseil élit pour un mandat de trois ans, au sein des personnalités extérieures**, dont un ou plusieurs représentants des acteurs économiques, **celui de ses membres qui est appelé à le présider**. Le mandat du président est renouvelable.
- › Le conseil définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut ou de l'école dans le cadre de la politique de l'établissement dont il fait partie et de la réglementation nationale en vigueur. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements.
- › Le directeur de l'institut ou de l'école prépare les délibérations du conseil et en assure l'exécution. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. **Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'institut ou de l'école émet un avis défavorable motivé.**
- › Les instituts et les écoles disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'autonomie financière. **Les ministres compétents peuvent leur affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'université.**

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

- Dénominations des composantes internes:
 - › Composantes disciplinaires: unités de formation
 - › Composantes transverses: département (DL, DUSA et DLLC)
- Terme « faculté » à éviter: les raisons à cela:
 - › Projet de statuts: même statuts que les autres unités de formation, confusion: deux dénominations pour un seul type de composante
 - › Maintenir le lien avec la dénomination des composantes de recherche de niveau 3: unité de recherche. Maintenir la cohérence avec le projet de l'établissement sur l'articulation formation recherche.
 - › Caractère désuet du terme faculté qui était employé avant mai 1968 pour la faculté des sciences
 - › Facultés dans le collège DSPEG:
 - 10000 étudiants pour la faculté de droit, 4000 étudiants pour la faculté d'économie gestion et AES
 - Scolarité interne
 - Modèle de structuration très différent de celui d'une unité de formation du collège ST
- On s'en tient au terme unité de formation pour le moment. Après les élections, la discussion pourra être relancée avec les équipes élues.
- Vigilance à apporter sur la traduction anglaise des noms des composantes

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

→ Missions:

- › Enseignements disciplinaires L, M et D, prépa concours:
 - lien avec les ED à préciser
- › Formation initiale et continue, formation internationale
- › Lieu de concertation F/R
- › Actions culturelles
- › Relations avec secteur professionnel
- › Autonomie pédagogique

→ Membres

- › EC, enseignants et étudiants de l'UF
- › BIATSS affectés dans l'UF
- › Questions en attente de réponse:
 - Enseignants extérieurs (participation aux missions de formation de l'UF)
 - CR/DR (% participation à l'enseignement dans les formations de l'UF)
 - BIATSS doubles missions
 - Doctorants

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

→ Organe de direction:

- › Conseil élu (question cumul des mandats en attente): mandat de quatre ou cinq ans, 2 ans pour les étudiants
- › Directeur élu pour quatre ou cinq ans, renouvelable ou non selon l'UF
- › Nombre de voix particulier pour l'élection du directeur UF MI
- › 1 directeur adjoint

→ Compétences du directeur de la composante

- › Préside le conseil
- › Elabore le budget et gère les crédits
- › Exécution délibérations conseil
- › Assure la gestion administrative et financière, dirige les services
- › Dialogue de gestion
- › Développe, anime, coordonne et promeut les filières de l'UF
- › Articulation formation recherche
- › Déléguataire de la signature du président
- › Représentation de l'UF
- › Bonne utilisation des locaux
- › Diffusion des procès verbaux

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

→ Composition des conseils d'UF

UF	Chimie	Biologie	MI	SDI	Physique	Info	STE
Professeurs	6	8	6	3		3	6
EC autres	6*	8*	6*	3		3*	6*
E autres				1			
BIATSS	4	3	3	2		2	1
Etudiants	3	9	3	4		3	4
Extérieurs	1	4	2	1		1	3
Total	20	32	20	14		12	20

→ *: E + EC

→ Invités: élus conseils centraux, conseil collège, directeur labo... (RI)

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

- Compétence du conseil:
 - › Formulation à travailler en collaboration avec la DAJ
- Fonctionnement du conseil
 - › Election des membres: composition listes électorales en attente
 - › Cumul de mandat: en attente
 - › Parité: en attente
 - › Présidence du conseil: directeur UF
 - › Périodicité des réunions:
 - Calendrier annuel: programmation difficile
 - 3 ou 4 fois au moins par an selon l'UF
 - Quorum: si absence du quorum: 48 h c'est court.
- Commission de formation ou commission pédagogique: dans statuts ou règlement intérieur, pas de département de formation
- Centre de ressources
- Commission articulation formation recherche, commission adhoc carrière personnels: dans règlement intérieur
 - › Cf projet des UF

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

→ Directeur adjoint

- › Elu par le conseil sur proposition directeur, cinq ans ou quatre ans selon les UF
- › Mandat prend fin à l'expiration du mandat du directeur
- › Aide et représentation du directeur en cas d'indisponibilité

→ Bureau

- › Bureau (4) ou non (1)
- › Composition
 - Directeur, directeur adjoint, référent administratif,
 - Selon les UF:
 - 3 élus du conseil représentants les trois catégories de personnels
 - des responsables mentions
 - directeurs centre de ressources
- › Invités selon l'ordre du jour
- › Assister le directeur, délégation du conseil (formulation à vérifier), compte-rendu

Premier retour sur les statuts des UF (synthèse à partir des propositions des UF)

→ A affiner dans les semaines à venir:

- › Dispositions qui relèvent des statuts: dispositions générales
- › Dispositions qui relèvent du règlement intérieur: détail, spécificité de fonctionnement
- › Formalisation: accompagnement de la direction des affaires juridiques

Premier retour sur les statuts des départements transverses

- DUSA
- DLLC
- DL (en attente)
- Synthèse à venir.

Appel à projet CFA

→ Présentation de l'appel à projet pédagogique du CFA par David Reungoat

Ressources humaines (Rappel):

- Procédure avancement de corps des ITRF (LA)
- Comités de sélection: composition comités
- Avancement PR MCF